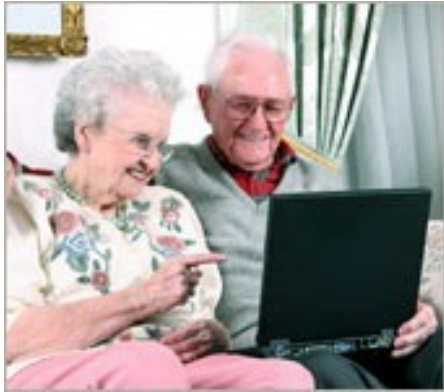


Souveraineté La Solution inc.

Dans un Québec souverain



- 1- Dès la première année d'un mandat péquiste, la création d'un service aux aînés qui veulent rester chez eux: voir journal de juillet 2005, p. 2.
- 2- Droit à une hypothèque croissante pour se payer des services supplémentaires.
- 3- Expédier le plus tôt possible une lettre aux personnes âgées (retraitées avec pension gouvernementale) pour les assurer qu'il n'y aura pas de délai dans la première année d'un Québec souverain.
- 4- Qu'une loi soit établie, dès la première année d'un Québec souverain, que l'état prenne en charge nos établissements pour nos personnes âgées, qui sont des trésors nationaux, et des livres vivants et riches d'histoires vécues.
- 5- Qu'une loi, au début de la première année d'un Québec souverain, soit en vigueur stipulant que toute personne recevant une pension de vieillesse du gouvernement ne soit pas imposable.
- 6- Que l'exemption d'impôts de base, dans la première année d'un Québec indépendant, soit de \$18000.00 et indexée au coût de la vie avec un rajustement à tous les nouveaux mandats du gouvernement.

But visé

Que tout aîné qui reçoit seulement une pension de vieillesse du gouvernement québécois dans un Québec indépendant, n'ait plus à payer d'impôts.